

Acquisition d'un terrain chemin des Sansonnets à M. Bernard VUILLIER

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Ville de Besançon envisage de réaliser des travaux d'aménagement de voirie, chemin des Sansonnets, dans le but d'améliorer la sécurité des différents usagers.

La propriété de M. Bernard VUILLIER, frappée d'alignement, est concernée par cet aménagement. Cadastree section BL n° 162, cette propriété est classée en zone NB du POS secteur Nord.

En conséquence, M. VUILLIER cède gratuitement à la Ville de Besançon une parcelle de terrain d'une contenance de 19 m². Cette cession intervient conformément à la prescription mentionnée dans le permis de construire délivré à M. VUILLIER.

Les travaux d'élargissement seront pris en charge par la Ville de Besançon et une indemnité de 1 530 € sera versée à M. VUILLIER pour perte de mur (20 m x 76,5 €/m).

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 1 530 € sera imputée au chapitre 90.824.2112.00501.30100.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- se prononcer sur cette acquisition aux conditions définies ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 18 octobre 2002.